

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 2ème classe Carole
GILAMA BOSCO du CIS LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les certificats médicaux plaçant le sapeur 2ème classe Carole
GILAMA BOSCO en arrêt de maladie du 30/03/15 au 31/07/15,

CONSIDERANT que le sapeur 2ème classe Carole GILAMA BOSCO
présente un arrêt supérieur à 90 jours consécutifs nécessitant la
suspension de son engagement de sapeur-pompier volontaire,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

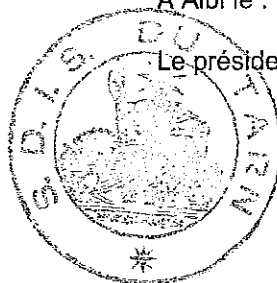
ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 2ème classe Carole GILAMA BOSCO, sapeur-pompier volontaire au
centre de secours de LAVAUUR, est suspendu d'office, du 30 mars 2015 au 31 juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

A Albi le : 23 JUIL. 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT